

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX

JUGEMENT DU 09/05/2023

N° PC 4165459

La société ASSISTANCE AUTOMOBILE RAIMOND (SAS)

N° RG 2023 001580

Président : Hubert BARAËR

Juges : Michel GONTHIER  
Stéphane MORANDAS

Greffier : Bruno DUNOYER

Dans l'instance entre :

**Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA**  
**es qualité de liquidateur de la société BESSE ET AUPY INDUSTRIE (SAS)**  
**78, rue Victor Hugo - Le Mercurial**  
**24000 PERIGUEUX**  
comparant assisté de Me MARRACHE,

D'une part,

et:

**La société ASSISTANCE AUTOMOBILE RAIMOND (SAS)**  
**Lieu-dit les Perchonnières**  
**61300 Chandai**  
**409 803 095**  
non comparante,

D'autre part,

**DÉBATS** : en Chambre du Conseil le 09/05/2023

**JUGEMENT** : Prononcé publiquement le 09/05/2023  
Réputé Contradictoire  
En premier ressort



Page 1 sur 2



## JUGEMENT D'HOMOLOGATION DE TRANSACTION

### La procédure :

Par jugement en date du 04/10/2022, le Tribunal a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de :  
La société BESSE ET AUPY INDUSTRIE (SAS) - Rue André Cheminade - carrosserie industrielle -  
24600 Ribérac,

Par ordonnance en date du 30 mars 2023, Laurent GENSOU, Juge commissaire, a autorisé Maître  
Nicolas LEURET - SELARL LGA es qualité de liquidateur de la société BESSE ET AUPY INDUSTRIE  
(SAS) - 78, rue Victor Hugo - Le Mercurial - 24000 PERIGUEUX à transiger avec La société  
ASSISTANCE AUTOMOBILE RAIMOND (SAS) - Lieu-dit les Perchonnières - 61300 Chandai ;

### Motifs de la décision :

Vu la requête qui précède et les dispositions des articles L 642-24 et R 642-41 du code de commerce,

Vu la transaction intervenue ;

Attendu que, d'après les divers rapports faits au Tribunal sur le caractère de la transaction, après avoir  
examiné le contenu de cette transaction, rien ne paraît s'opposer à son homologation ;

Attendu qu'il est de l'intérêt des créanciers de l'homologuer ;

### PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, statuant publiquement, après en avoir délibéré conformément à la loi, par jugement  
réputé contradictoire et en premier ressort,

Le Ministère Public ayant été avisé, ,

homologue la transaction passée entre Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA  
es qualité de liquidateur de la société BESSE ET AUPY INDUSTRIE (SAS) et La société  
ASSISTANCE AUTOMOBILE RAIMOND (SAS),

Enjoint à Monsieur le Greffier de notifier le présent jugement au(x) parties(s) par lettre simple,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de procédure collective.

Le Greffier  
Bruno DUNOYER



Le Président  
Hubert BARAËR

